



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
LIMITEE
A/C.2/L.369
21 octobre 1958
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Treizième session
DEUXIEME COMMISSION
Point 29 a) de l'ordre du jour

PROGRAMMES D'ASSISTANCE TECHNIQUE : RAPPORT DU
CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Exposé fait par le Président-Directeur du Bureau de l'assistance technique
à la 530ème séance de la Commission, le 20 octobre 1958

Monsieur le Président,

C'est la huitième fois que j'ai l'occasion de venir devant la Deuxième Commission de l'Assemblée générale pour rendre compte des progrès réalisés au cours de l'année dans l'exécution du Programme élargi d'assistance technique. Je ne pouvais parler, il y a sept ans, que des débuts extrêmement modestes de notre action à la fois dans les divers pays et sur le plan des modalités d'organisation. Depuis, j'ai pu chaque année faire état d'éléments nouveaux tant en ce qui concerne le développement des activités dans un nombre croissant de pays et territoires qui demandaient à être aidés que pour ce qui est de l'évolution de l'organisation administrative nécessaire pour mener à bien une tâche entreprise de concert par plusieurs organisations internationales; j'ai dû également mentionner chaque année les graves problèmes financiers auxquels nous étions appelés à faire face. L'exposé que je vous présente aujourd'hui est, à certains égards, le plus encourageant de tous ceux que j'ai faits jusqu'ici, mais, vous le verrez, les difficultés et les causes d'inquiétude sont loin d'avoir disparu.

Une fois de plus, je puis signaler une nouvelle expansion de l'assistance technique fournie dans le cadre du Programme élargi, et il y a tout lieu de croire que cette augmentation quantitative est allée de pair avec une amélioration de la qualité des services rendus. Toutefois, avant de décrire les réalisations de ces douze derniers mois, je voudrais mentionner trois faits qui auront d'importantes répercussions sur l'exécution du Programme élargi dans l'avenir. Le premier est

58-24494

/...

évidemment la création du Fonds spécial qui devrait permettre d'accomplir bien des tâches dont l'idée a été lancée ou encouragée par le Programme au cours des dernières années. Le deuxième est la création provisoire et à titre d'expérience d'un cadre international d'administrateurs, grâce auquel les Nations Unies pourront aider certains gouvernements qui ont besoin, pendant une longue période, de personnel administratif supplémentaire. Enfin, je dois vous rappeler que la Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique a décidé de demander au Conseil économique et social de l'autoriser à participer à l'exécution du Programme élargi et à devenir membre du Bureau de l'assistance technique.

Tout cela devrait entraîner une augmentation sensible des ressources dont disposent les organisations internationales pour venir en aide aux pays sous-développés; ceux d'entre nous qui veillent à la gestion du Programme élargi sont prêts à coopérer avec les nouveaux services par tous les moyens possibles. Devant une situation nouvelle aussi encourageante, il nous appartient de reviser nos conceptions et de mettre au point des méthodes nouvelles permettant de s'attaquer aux problèmes du sous-développement économique qui demeurent immenses.

Le programme de 1957

La Commission est saisie du rapport que le Conseil économique et social a adopté après l'examen par le Comité de l'assistance technique du rapport du Bureau de l'assistance technique sur ses activités en 1957. Cette année s'est révélée bonne. Il y a un an, j'ai dit à votre Commission qu'à mon avis le Programme atteindrait peut-être le niveau de 31 millions de dollars. Maintenant que le bilan est établi, il apparaît que le montant total a été de 31,5 millions de dollars, c'est-à-dire qu'il a dépassé d'environ un million le niveau record établi précédemment.

Ce résultat a été possible parce que le montant des contributions volontaires fournies par 84 gouvernements a également atteint le chiffre inégalé de près de 31 millions de dollars. Il faut noter en outre que les gouvernements bénéficiaires ont apporté une contribution supplémentaire de 2,2 millions de dollars, en prenant à leur charge les frais locaux, et que ces mêmes gouvernements ont assumé de leur côté des dépenses dont le montant était plus de deux fois supérieur à celui des

/...

dépenses directes du Programme élargi. On peut donc dire que le montant total des sommes consacrées aux activités entreprises dans le cadre du Programme élargi par les institutions des Nations Unies et les gouvernements bénéficiaires a dépassé 100 millions de dollars.

En 1957, 132 pays et territoires ont bénéficié à un titre quelconque des services du Programme élargi. Le nombre des experts a dépassé 2.500, ce qui représente 7 pour 100 de plus que l'année où ce chiffre avait été, jusqu'alors, le plus élevé. On a accordé 2.061 bourses, soit un peu moins que l'année précédente. Les achats de matériel et de fournitures se sont chiffrés à 2,5 millions de dollars, ou un peu moins de 10 pour 100 des dépenses totales du Programme.

Le Programme a gardé son caractère multilatéral, puisque les experts ont été recrutés dans 67 pays et que les boursiers ont été envoyés dans 75 pays et territoires. Les achats de matériel et de fournitures ont été effectués dans plus de 50 pays.

Toutefois, il est à mon avis un élément plus important encore que ces comparaisons chiffrées, c'est le fait qu'au point de vue qualitatif, l'exécution du Programme a continué de s'améliorer. On a poursuivi l'examen critique des projets, qui avait été entrepris pour la première fois en 1956; on l'a même développé et, je crois, sensiblement amélioré. Ce travail d'analyse critique des activités de l'Assistance technique est effectué conjointement par les gouvernements, les organisations participantes et les représentants résidents du Bureau de l'assistance technique. L'analyse a révélé, bien entendu, un certain nombre de faiblesses, mais l'impression générale qui s'en dégage est encourageante dans l'ensemble en ce qu'elle témoigne du succès obtenu dans un grand nombre de domaines différents. La coordination des activités des divers services gouvernementaux a fait des progrès considérables, tant du point de vue des liens entre les projets d'assistance technique et les plans nationaux de développement que des rapports entre ces projets et les autres programmes d'assistance économique et technique. De nouveaux efforts demeurent nécessaires à cet égard. Il n'est pas douteux que la procédure d'établissement des programmes par pays donne des résultats bien meilleurs s'il existe un plan bien conçu de développement national et si l'on dispose d'un service efficace de coordination, de conseillers économiques compétents et d'un représentant résident capable, pour faciliter la coordination des activités.

/...

Répartition géographique

En ce qui concerne la répartition géographique de l'assistance technique, on note un accroissement considérable de la part réservée à l'Afrique et notamment aux pays qui ont récemment accédé à l'indépendance. Ainsi, de 1954 à 1957, le montant total des dépenses engagées pour le Ghana, le Maroc, le Soudan et la Tunisie est passé de 100.000 dollars à 734.000 dollars. En Asie et en Extrême-Orient, les sommes consacrées aux pays qui sont devenus indépendants depuis peu ont également augmenté : par exemple, le montant total de l'assistance fournie au Cambodge, au Laos, à la Malaisie et au Viet-Nam est passé de 185.000 dollars en 1954 à 750.000 dollars en 1957. Cette aide accrue donnée aux pays nouvellement indépendants est pourtant loin d'être suffisante au regard des besoins de ces pays en ce qui concerne le genre d'assistance technique que le Programme élargi permet de fournir ailleurs. En fait, c'est surtout en prélevant des allocations d'urgence sur le Fonds de roulement et de réserve que l'on a pu, au cours des deux dernières années, apporter la plupart de ces modifications à la répartition géographique des services rendus.

Coordination avec d'autres programmes d'assistance technique

Il est encourageant de constater qu'un nombre croissant de gouvernements ont pris des mesures positives pour mieux coordonner les formes d'assistance technique qu'ils reçoivent au titre des divers programmes, y compris celui des Nations Unies. Il ne s'agit pas seulement d'éviter les chevauchements ou les doubles emplois : cette coordination va bien plus loin. On pourrait fournir de nombreux exemples de projets relevant du Programme élargi qui ont été mis en oeuvre en liaison directe, sous une forme ou sous une autre, avec d'autres programmes d'assistance technique. L'Institut central de recherches scientifiques et industrielles de Ceylan a reçu de la Banque internationale et de l'AATNU, conjointement, les services d'un directeur et d'un ingénieur en chef, de l'Organisation du Plan de Colombo, les services d'un bibliothécaire canadien spécialisé dans les ouvrages techniques, et de l'équipement provenant du Royaume-Uni; en outre, l'Administration de coopération internationale des Etats-Unis a fourni du matériel complémentaire de laboratoire et la Fondation pour l'Asie, des livres. Au Cambodge, l'OMS a fourni une

assistance à l'École royale de médecine en coordination étroite avec la mission française. En Yougoslavie, des experts nommés pour une courte durée sont détachés, au titre du programme bilatéral du Royaume-Uni, auprès du Centre fédéral de formation en matière de gestion de Zagreb, dans le cadre général d'un programme pour lequel l'OIT doit fournir des experts pour une longue durée.

Ces quelques exemples montrent que la coordination peut s'effectuer d'une manière positive. Cependant, plusieurs pays ont fait remarquer que les différentes méthodes suivies pour les divers programmes d'assistance technique tendent à rendre plus complexe la tâche de coordination, qui est souvent entravée en outre par l'absence de plans nationaux de développement et de services nationaux qui assurent la coordination de façon efficace et non pas seulement à titre nominal. Les progrès futurs en matière de coordination dépendront en grande partie des efforts qui seront faits par les gouvernements bénéficiaires.

Quelques résultats significatifs

Dans beaucoup de cas, il est difficile de déterminer tous les résultats d'un projet d'assistance technique donné. Un grand nombre de ces projets ne portent tous leurs fruits qu'après une longue période. Néanmoins, dans certains domaines, comme l'amélioration des techniques de production, on peut parfois constater des résultats tangibles après un temps relativement court; par exemple, en 1957, un expert a réussi à identifier la cause d'une maladie des cocotiers très répandue aux Philippines - ce qui permettra sans aucun doute à l'une des principales industries du pays de réaliser des économies considérables. En Colombie, le centre de formation créé au titre d'un projet pilote de la santé publique avait, à la fin de 1957, formé plus de 60 médecins, infirmières et inspecteurs sanitaires. En Jordanie, grâce aux conseils d'experts internationaux, la production totale de phosphates est passée de 50.000 tonnes en 1952 à 300.000 tonnes environ en 1957 et l'on compte atteindre finalement une production d'environ un million de tonnes.

Les projets qui favorisent les investissements et les échanges intérieurs et extérieurs constituent un aspect important de l'oeuvre du Programme élargi. C'est ainsi que des experts internationaux aident la Birmanie à créer une industrie textile et à remettre en état ses industries extractives; ils aident Ceylan à créer des sucreries, l'Indonésie à construire des caboteurs, le Pakistan à établir un

/...

réseau de centrales électriques et les Philippines à développer son industrie sidérurgique et ses chantiers de construction navale. Dans certains cas, grâce aux projets auxquels participe le Programme élargi, des millions de dollars seront investis au cours des prochaines années. A la suite des travaux d'un expert en matière de communications ferroviaires, le Gouvernement iranien a acheté à l'étranger du matériel de signalisation d'une valeur d'un million de dollars. En Uruguay, des experts internationaux ont facilité l'application d'un programme national de développement de la production de l'agriculture et de l'élevage, qui est étroitement lié à l'octroi éventuel d'un prêt par la Banque internationale pour poursuivre cette expansion.

L'on ne saurait oublier qu'il est parfois impossible d'indiquer des résultats concrets, étant donné que l'assistance technique peut consister à donner des avis négatifs. On peut économiser des sommes considérables en s'abstenant d'engager des dépenses peu judicieuses. A cet égard, les gouvernements intéressés attachent une grande valeur au concours que leur prêtent, dans le cadre du Programme, des conseillers économiques internationaux qui, d'autre part, contribuent d'une manière positive à l'amélioration de leur politique économique.

La situation en 1958

J'en viens maintenant aux activités de cette année. La situation en 1958 ne diffère pas sensiblement de ce qu'elle était en 1957. Le total des contributions volontaires a légèrement augmenté, bien que la condition de contrepartie dont est assortie la contribution la plus importante ait été modifiée. Cette année, le nombre des contribuables atteindra 85 ou peut-être même 86. A mon avis, le fait que 35 pays ont augmenté leur contribution - dans certains cas, d'un montant très substantiel - par rapport à 1957 est de la plus grande importance. A en juger par les obligations financières engagées, l'assistance technique effectivement accordée atteindra probablement un chiffre un peu plus élevé que l'année dernière, peut-être 32 ou 32,5 millions de dollars.

Le processus de rationalisation et d'amélioration des méthodes se poursuit, notamment en ce qui concerne les dispositions relatives à la rémunération et aux indemnités du personnel employé dans le cadre des projets, l'octroi et l'administration des bourses, la gestion monétaire, ainsi que l'établissement et la mise en oeuvre des programmes.

/...

En raison de l'évolution constante des dispositions qui régissent le Programme et des méthodes utilisées, il a fallu revoir l'exposé du Programme présenté dans le brochure généralement connue sous le nom de "Livre vert". Une nouvelle version du Livre vert a donc été établie, et des exemplaires en ont été distribués cette année aux délégations de tous les pays participants. La brochure contient un recueil des dispositions qui régissent actuellement le Programme. Ce recueil ne remplace d'aucune façon les résolutions elles-mêmes, mais il a l'avantage de permettre de consulter aisément les principales dispositions relatives au Programme. Le texte a paru en anglais, en français et en espagnol. En outre, on a publié, à l'intention des gouvernements et des administrateurs du Programme, un Guide des projets à feuilles mobiles. La première édition a été distribuée au début de l'année et une nouvelle version, complétée par l'énumération des projets de 1958, va être publiée.

Le Fonds pour les cas d'urgence

La possibilité de consentir des avances à concurrence de 5 pour 100 du montant du Programme, qui est prévue par les dispositions actuelles, se révèle une fois de plus extrêmement utile en ce qu'elle apporte un élément de souplesse nécessaire pour faire face aux besoins urgents et imprévus. Un rapport complet sur l'usage qui a été fait de cette autorisation sera présenté au Comité de l'assistance technique à sa prochaine session, mais, en attendant, il me paraît utile de citer quelques exemples. Les plans initiaux en vue de la mise en valeur du bassin du Mékong à des fins multiples ont été mis en oeuvre en vertu de cette autorisation, et cette première phase a déjà, je crois, fait avancer considérablement l'exécution d'un projet si riche de promesses pour le Laos, le Cambodge, le Viet-Nam et la Thaïlande. On a utilisé le Fonds pour cas d'urgence d'une manière tout à fait différente au début de l'année, pour combattre les acridiens qui menaçaient de dévaster de vastes régions au Moyen-Orient. En moins de 24 heures, la FAO a pu disposer de fonds qui lui ont permis de s'acquitter de sa mission et d'écartier le danger qui menaçait les récoltes et le bien-être des peuples de ces régions. J'ai signalé déjà qu'on avait eu recours au Fonds afin de réunir des sommes supplémentaires pour faire face aux besoins particuliers des nouveaux participants au Programme - notamment ceux des pays nouvellement indépendants.

/...

Elaboration des programmes par pays

L'expérience acquise en matière d'élaboration des programmes par pays montre que si, en soi, le système est rationnel, il conviendrait peut-être de le modifier pour le rendre plus souple à certains égards et pour permettre tant aux gouvernements bénéficiaires qu'aux organisations participantes d'établir leurs programmes et d'utiliser les ressources d'une manière plus constructive. Le Bureau de l'assistance technique étudie actuellement cette question à la lumière de l'expérience acquise au cours de l'année. Il présentera ses conclusions au Comité administratif de coordination, puis au Comité de l'assistance technique et au Conseil économique et social.

Quelques problèmes administratifs

Comme vous pouvez le voir dans le rapport du Conseil économique et social dont vous êtes saisis, le Bureau de l'assistance technique et le Comité de l'assistance technique étudient actuellement la possibilité d'améliorer les arrangements relatifs aux dépenses locales, en vue notamment, de rendre plus rationnelle et plus simple la méthode d'évaluation et de recouvrement des sommes dues au titre des dépenses locales.

En outre, on recherche activement quel serait le meilleur moyen de couvrir les dépenses d'administration et les dépenses des services d'exécution du Programme. Cette étude intéresse non seulement le Bureau et le Comité de l'assistance technique mais aussi le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et les organes directeurs des organisations participantes. Ces divers organismes étudient, en particulier, la question de savoir si une part plus importante ou la totalité des frais généraux doit être imputée sur les budgets ordinaires des organisations participantes. C'est aux gouvernements, par l'intermédiaire des organes directeurs, qu'il appartient de prendre une décision sur ce point, mais je me permettrai de faire observer que, dans la mesure où ces frais peuvent être imputés sur les budgets ordinaires, une part plus importante des contributions volontaires au Programme élargi peut être consacrée à la mise en oeuvre des projets dans les régions moins développées.

Perspectives pour 1959

En ce qui concerne les perspectives pour 1959, ce que j'ai à dire ne sera que la répétition de ce que j'ai dit les années précédentes devant cette Commission : le Programme continue de se développer et de s'améliorer, mais nous n'envisageons pas l'avenir sans appréhension. L'expérience nous a appris que, si nous avons des raisons d'être inquiets, nous avons également des raisons d'espérer que les gouvernements intéressés feront le nécessaire pour permettre au Programme de continuer à grandir et à se développer.

Je dois indiquer, cependant, que nous aurons à faire face à certaines difficultés financières. On peut considérer comme très encourageant le fait que, lors de la Conférence pour les annonces des contributions, la semaine dernière, 77 gouvernements ont annoncé des contributions fermes et plusieurs autres ont fait connaître leur intention de participer au financement du Programme. Quatorze gouvernements ont annoncé qu'ils verseraient en 1959 des sommes supérieures à leurs contributions de 1958. Cependant, le fait que le principal contributaire ait modifié à nouveau les dispositions relatives à la contrepartie exigée nous fait craindre que le total des contributions n'atteigne pas la même somme qu'en 1958. Dans ce cas, il faudrait amputer quelque peu les plans qui ont été élaborés pour 1959. Nous avons espéré que les ressources du Programme, qui n'ont cessé de s'accroître, augmenteraient encore légèrement, et nous avons établi nos plans pour 1959 en nous fondant sur cette prévision. Nous serons déçus si nos espoirs ne peuvent se réaliser.

Permettez-moi à ce propos d'appeler votre attention sur la résolution 701 (XXVI) du Conseil économique et social dont la Deuxième Commission est saisie. Dans le dispositif de cette résolution, le Conseil économique et social :

"1. Exprime l'espoir que le Programme élargi pour 1959 atteindra dans son exécution un niveau légèrement plus élevé que celui de 1958;

2. Prie l'Assemblée générale d'encourager les gouvernements à continuer de verser, au titre du Programme élargi, des contributions devant permettre l'extension graduelle du Programme."

Du fait que l'on reconnaît de plus en plus l'utilité pratique des projets d'assistance technique exécutés dans maints pays et territoires, nous recevons de pays qui bénéficient déjà de notre aide beaucoup plus de demandes d'assistance que nous n'en pouvons satisfaire avec les ressources dont nous disposons. La participation au Programme de l'Agence internationale de l'énergie atomique entraînera

/...

certainement la présentation de nombreuses demandes d'assistance et, si les fonds disponibles n'augmentent pas, une diminution des ressources utilisables pour fournir une aide dans les domaines où nous déployons actuellement nos activités. Enfin, et ce n'est pas là le moins important, les Etats qui ont récemment accédé à l'indépendance et aussi ceux qui y accéderont d'ici quelques années ont des droits spéciaux et la famille des Nations Unies ne devrait pas faire preuve de peu d'empressement à leur fournir une aide largement conçue et généreuse.

L'aspect humain du Programme

Le rapport que je vous ai présenté aujourd'hui ne pouvait être qu'une énumération de faits et de chiffres où n'apparaissaient qu'à peine les aspects humains plus vivants de cette entreprise mondiale. Et pourtant, ce sont des hommes et des femmes, si nombreux et venant de tant de pays qui, au service de l'assistance technique, font une réalité vivante de toutes ces questions administratives et financières arides dont il me faut vous entretenir. L'élaboration des programmes à l'échelon national pour 1959, qui vient de se terminer, est le résultat des travaux de milliers de fonctionnaires des administrations des pays bénéficiaires et de leurs homologues, si je puis ainsi m'exprimer, des organisations internationales et des bureaux extérieurs du Bureau de l'assistance technique. Je suis heureux de pouvoir aujourd'hui remercier les représentants de nombreux pays auxquels nous fournissons une assistance pour le concours que nous apportent leurs collègues sur place, notamment ceux qui nous aident à coordonner efficacement les opérations. Quant aux représentants du BAT (et aux correspondants) qui opèrent maintenant dans 55 pays et s'occupent de 85 pour 100 des projets, je ne peux que répéter, à peu de choses près, ce que je vous ai dit à leur sujet l'année dernière. Ils apportent une contribution de plus en plus efficace à la gestion du Programme élargi, et ils sont prêts à aider le Directeur général du Fonds spécial, s'il a besoin de leurs services, de toutes les façons possibles. Je désire remercier les délégations des pays où nous avons des représentants et des correspondants pour les concours et l'appui que ceux-ci y reçoivent dans l'exécution de leur tâche importante et souvent délicate.

Comme je l'ai dit au Comité de l'assistance technique, à Genève, j'ai eu le plaisir encore une fois cette année de voir le Programme "en action" et de m'entretenir avec de nombreux experts internationaux opérant dans une douzaine de pays. Une fois de plus, ces rencontres ont été pour moi une expérience exaltante et elles ont encore accru mon respect pour les efforts des hommes qui se consacrent aux activités d'assistance technique dans les pays insuffisamment développés. La compétence et l'expérience du personnel sont les conditions nécessaires d'une oeuvre efficace d'assistance technique, mais elles ne suffisent pas. L'imagination, la souplesse, l'ingéniosité et, avant tout, la patience et une certaine humilité devant les impondérables de l'existence, telles sont les qualités qui assurent le succès d'une entreprise de ce genre. Et l'on ne peut que s'étonner que nos experts soient si nombreux à faire preuve de la plupart sinon de toutes ces qualités, dans l'accomplissement de leur tâche difficile. Nous devons certes nous incliner devant eux, et nous devons surtout leur donner tout l'appui nécessaire pour qu'ils puissent poursuivre leur oeuvre dans les conditions voulues.
